

MdE Rapaces Format pour les Rapports Nationaux

Le présent document est le formulaire de rapport national pour le mémorandum d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (mémorandum d'entente « Rapaces »).

L'objectif du rapport national est de fournir des informations sur la mise en œuvre par votre pays du mémorandum d'entente « Rapaces », y compris le plan d'action (annexe 3). Le groupe consultatif technique (TAG) du mémorandum d'entente a été chargé de mettre au point un format approprié pour les rapports, couvrant la mise en œuvre du mémorandum d'entente et de son plan d'action dans son ensemble. Le format ici proposé a été conçu pour générer des informations pouvant être résumées de manière comparable pour chaque future réunion des signataires ; pour donner une image représentative des progrès et rendre compte de ce qui a été accompli par les signataires et les autres parties prenantes, mais aussi pour être le plus rationnel possible afin de limiter le travail lié aux rapports à ce qui est strictement nécessaire.

Une proposition formelle d'adoption de ce format sera examinée par la troisième réunion des signataires (MOS3) en 2022. Entre-temps, nous profitons de l'occasion pour le lancer sous sa forme provisoire, afin que des informations actualisées sur la mise en œuvre nationale soient disponibles pour la MOS3. L'unité de coordination du mémorandum d'entente « Rapaces » compilera et analysera les rapports nationaux à cette fin.

Période de référence

Pour permettre une analyse correcte, il est important que les réponses de tous les répondants portent (dans ce formulaire) sur la même période de référence. En l'occurrence, nous vous demandons de présenter un rapport sur la période **allant de juillet 2019 à ce jour**. (Juillet 2019 était la date de la précédente enquête sur la mise en œuvre, dont les résultats figurent dans le premier examen du plan d'action). Les futurs cycles de rapports sont susceptibles de couvrir les périodes séparant une réunion des signataires de la suivante.

Instructions

Veillez répondre à toutes les questions de manière aussi complète et précise que possible. Dans la mesure du possible, veuillez indiquer la source d'information utilisée pour répondre à la question, en particulier si une référence ou un rapport publié est disponible. Pour chaque question, des icônes peuvent être utilisées pour joindre un document et/ou fournir un lien internet.

Lorsque vous travaillez sur la version en ligne du rapport, sauvegardez vos informations en cliquant sur le bouton « Save all/Enregistrer tout » à chaque section. Une fonction d'enregistrement automatique permet également de sauvegarder les réponses modifiées toutes les 30 secondes et chaque fois que vous passez d'une section à l'autre.

Des notes d'orientation sont présentes dans tout le format pour vous aider à répondre aux questions.

Veillez noter: avant de cliquer sur les liens en ce formulaire, veuillez maintenir la touche Ctrl de votre clavier enfoncée pour les ouvrir en un nouvel onglet.

Date limite de dépôt : 31 octobre 2021

I. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Nom de l'État signataire:

> France

Date d'entrée en vigueur du mémorandum d'entente dans votre pays (JJ/MM/AA):

> 2012

Tous territoires exclus de l'application du mémorandum d'entente:

>

Compilateur du rapport

Nom et titre:

> de Barsac Charles-Henri, Point Focal France Convention de Berne

Nom complet de l'institution:

> Ministère de la Transition Ecologique

Téléphone:

>

Adresse électronique:

> charles-henri.de-barsac@developpement-durable.gouv.fr

Point de contact désigné pour le mémorandum d'entente

Nom et titre du point de contact désigné:

> de Barsac Charles-Henri

Nom complet de l'institution

> Ministère de la transition écologique

Adresse postale:

> Tour Sequoia

92000

LA DEFENSE

Téléphone:

>

Adresse électronique:

> charles-henri.de-barsac@developpement-durable.gouv.fr

II. RÉSUMÉ DE HAUT NIVEAU DES MESSAGES CLÉS

Cette section vous invite à résumer brièvement les aspects positifs les plus importants de la mise en œuvre du mémorandum d'entente/plan d'action « Rapaces » dans votre pays et les domaines les plus préoccupants.

Vos réponses devraient reposer sur les informations figurant dans le corps du rapport : le but, pour cette section, est de diffuser les informations techniques du rapport en quelques messages très brefs et simples de « haut niveau » pour les décideurs et pour un public plus large.

Tout en restant bref, essayez également d'être précis si vous le pouvez ; par exemple, « la nouvelle législation sur la faune sauvage promulguée en 2020 a doublé les sanctions pour l'empoisonnement des oiseaux de proie » est plus instructif que « des lois plus strictes » ; « déficit de 50 % du cofinancement pour le projet du FEM sur les vautours » est plus instructif que « manque de financement ».

Veuillez vous limiter spécifiquement à la période de référence actuelle. Pour le présent cycle de rapports, la période s'étend **de juillet 2019 à ce jour**.

Dans votre pays, au cours de la période de référence, que révèle ce rapport sur :

Les aspects les plus positifs de la mise en œuvre du mémorandum d'entente et/ou du plan d'action ?

(citez jusqu'à cinq éléments)

> Mise en oeuvre déjà couverte par les dispositions nationales.

Les plus grandes difficultés dans la mise en œuvre du mémorandum d'entente et / ou du plan d'action ?

(citez jusqu'à cinq éléments)

> Sans objet.

Les principales priorités pour la mise en œuvre future du mémorandum d'entente et / ou du plan d'action ?

(citez jusqu'à cinq éléments)

> Sans objet.

III. STRATÉGIES DE CONSERVATION DES RAPACES ET DOCUMENTS ÉQUIVALENTS

Une disposition centrale du mémorandum d'entente (paragraphe 12) est la préparation par les signataires de stratégies nationales ou régionales (par exemple au niveau de l'UE) ou de documents équivalents (par exemple des plans d'action par espèce) pour les espèces de la catégorie 1 et, le cas échéant, de la catégorie 2 dans le tableau 1 du plan d'action. Le plan d'action lui-même prévoit que les actions qu'il énumère soient traitées par ces stratégies / documents équivalents.

Existe-t-il une stratégie nationale et / ou régionale de conservation des rapaces ou un document équivalent pour votre pays ?

Please select only one option

- Oui
- En préparation
- Non

Veuillez indiquer le titre et la portée de la stratégie ou du document équivalent, et résumer l'état actuel de sa mise en œuvre ou de sa préparation (selon le cas) :

Veuillez utiliser les icônes ci-dessous pour fournir une copie du (des) document(s) concerné(s), et/ou fournir le lien d'un site web qui donnera accès au texte pertinent.

> Il s'agit de stratégies nationales par espèce ; l'ensemble du territoire métropolitain est couvert.
Des actions sont en cours sur certaines espèces outre-mer.

La stratégie ou le document équivalent aborde-t-elle/il toutes les activités énumérées dans le tableau 2 du plan d'action ?

Please select only one option

- Oui
- Partiellement
- Non

Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles toutes les activités du tableau 2 ne sont pas abordées :

>

Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles toutes les activités du tableau 2 ne sont pas abordées :

>

Veuillez indiquer le titre et la portée de la stratégie ou du document équivalent, et résumer l'état actuel de sa mise en œuvre ou de sa préparation (selon le cas) :

>

La stratégie ou le document équivalent aborde-t-elle/il toutes les activités énumérées dans le tableau 2 du plan d'action ?

Please select only one option

- Oui
- Partiellement
- Non

Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles toutes les activités du tableau 2 ne sont pas abordées :

>

Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles toutes les activités du tableau 2 ne sont pas abordées :

>

Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles une stratégie nationale et/ou régionale de conservation des rapaces ou un document équivalent n'a pas été élaboré :

>

IV. PROTECTION JURIDIQUE DES ESPÈCES CONTRE LA MISE À MORT ET L'EXPLOITATION NON DURABLE

Toutes les espèces d'oiseaux de proie migrateurs (présentes dans votre pays) figurant à l'annexe I du mémorandum d'entente « Rapaces » bénéficient-elles d'une protection juridique complète contre la mise à mort et le prélèvement délibérés dans la nature ?

Suivez ce lien pour voir les espèces énumérées en annexe 1.

Si vous répondez « oui », veuillez vous assurer que le(s) texte(s) législatif(s) concerné(s) est/sont clairement recensé(s) en donnant des détails sur le titre, la date, etc.

Si vous répondez « seulement partiellement », veuillez préciser si c'est parce que la protection juridique ne s'applique qu'à certains aspects, ou parce que seules certaines espèces sont couvertes (veuillez indiquer les espèces) ou parce que seules certaines zones sont couvertes (ou toute combinaison de ces types de couverture partielle) ; et donnez-en les raisons.

Please select only one option

- Oui
 Partiellement
 Non
 Ne sait pas

Veuillez indiquer le(s) texte(s) législatif(s) concerné(s) et résumer la disposition :

> Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :

- la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;
- la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;
- la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. — Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. — Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés :

- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après la date d'entrée en vigueur de l'interdiction de capture ou d'enlèvement concernant l'espèce à laquelle ils appartiennent ;
- dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur dans ces Etats de la directive du 2 avril 1979 susvisée.

Veuillez indiquer pourquoi toutes les espèces ne sont pas (encore) entièrement couvertes :

>

Veuillez indiquer pourquoi toutes les espèces ne sont pas (encore) entièrement couvertes :

>

Existe-t-il une législation qui interdit l'utilisation d'appâts empoisonnés exposés et d'autres méthodes chimiques toxiques de contrôle des prédateurs ou des nuisibles ?

Les directives de la CMS pour prévenir le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs fournissent des informations supplémentaires sur les moyens législatifs (et autres) de réduire les dommages causés aux oiseaux migrateurs (y compris les rapaces) par les produits chimiques toxiques.

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veuillez indiquer le(s) texte(s) législatif(s) concerné(s), et résumer la disposition :

> En France, l'appâtage permanent est totalement interdit. Cela date du renouvellement des AMM (Autorisation de mise sur le marché) des rodenticides.

Veuillez en indiquer la raison :

>

V. PROGRAMMES DE GESTION ET DE RÉTABLISSEMENT DES POPULATIONS D'ESPÈCES

Des plans d'action par espèce ou multi-espèces ont-ils été publiés pour une quelconque espèce d'oiseau de proie migrateur dans votre pays ?

Please select only one option

- Oui
- En préparation
- Non
- Ne sait pas

Veillez énumérer les espèces concernées et le statut de chaque plan :

Veillez utiliser les icônes ci-dessous pour fournir une copie du (des) document(s) concerné(s), et/ou fournir le lien d'un site web qui donnera accès au texte pertinent.

> Voir lien ci-dessous.

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

Plans nationaux d'actions

Veillez énumérer les espèces concernées et le statut de chaque plan :

Veillez utiliser les icônes ci-dessous pour fournir une copie du (des) document(s) concerné(s), et/ou fournir le lien d'un site web qui donnera accès au texte pertinent.

>

Veillez en indiquer la raison :

>

Des projets de réintroduction ou de repeuplement ont-ils été mis en œuvre concernant des oiseaux de proie migrateurs, conformément aux lignes directrices internationales en vigueur ?

L'un des documents d'orientations internationales les plus pertinents pour cette question est la publication de l'UICN « Lignes directrices de l'UICN sur les réintroductions et les autres transferts aux fins de la sauvegarde ».

Please select only one option

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé et indiquer s'il s'agit ou non d'élevage en captivité :

> Gypaète barbu, vautour fauve, vautour moine, balbuzard pêcheur, Pygargue à queue blanche

Veillez en indiquer la raison :

>

Des initiatives d'alimentation complémentaire ont-elles été mises en place et maintenues pour les oiseaux de proie nécrophages ?

Please select only one option

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

> Quatre espèces de vautour présentes en métropole, dispositifs d'alimentation complémentaire, dépôt de carcasse, ...

Veillez en indiquer la raison :

>

VI. CONSERVATION ET GESTION DES HABITATS ET DES SITES

Des mesures ont-elles été mises en œuvre pour améliorer ou restaurer les habitats des espèces d'oiseaux de proie ?

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

Veillez indiquer quel type d'habitat, quel lieu, et (de manière générale) quel type de mesures étaient concernés. Des commentaires sur le succès (ou non) seraient également précieux.

> Ponctuellement, des opérations d'ouverture de milieux pour favoriser les espèces/proies de certaines espèces de rapaces, aménagements de sites de nidification pour le faucon crécerellette en Crau et dans l'Aude...

Veillez en indiquer la raison :

>

Quels sont les sites de votre pays, figurant dans le tableau 3 du plan d'action, qui sont désignés comme zones protégées, ou qui sont autrement gérés de manière appropriée en tenant compte des exigences de conservation des oiseaux de proie migrateurs ?

Veillez indiquer **dans ce fichier Excel en ligne (lien)** pour chacun des sites pertinents énumérés dans le tableau 3 de l'annexe 3 du mémorandum d'entente si le site est a) entièrement désigné comme zone protégée ou couvert par un instrument garantissant une gestion appropriée, b) partiellement désigné/couvert, ou c) non désigné/couvert.

NOTE: Il est admis que le tableau 3 est actuellement incomplet. Un tableau 3 révisé, suite aux contributions reçues lors de la 2e réunion des signataires, est en cours de finalisation, et suite aux commentaires du groupe consultatif technique, il sera distribué avec le « formulaire de proposition de sites importants à l'échelle internationale à ajouter au tableau 3 du mémorandum d'entente "rapaces" ». Les signataires seront invités à commenter la liste et à proposer de nouveaux sites importants à l'échelle internationale. La liste, y compris les commentaires reçus conformément au règlement intérieur, sera examinée par le groupe consultatif technique et distribuée pour que la 3e réunion des signataires puisse l'étudier.

Entre-temps, si votre pays est couvert par le tableau actuel, veuillez répondre à cette question par rapport aux sites qui y sont répertoriés. Veillez fournir vos réponses dans le fichier Excel sur Google drive en suivant le lien ci-dessus. Le fichier enregistrera automatiquement vos réponses.

Please select only one option

- J'ai ajouté les informations pertinentes pour les sites de mon pays

>

- Mon pays n'a pas de sites répertoriés.

>

VII. ÉVALUATION ET RÉPONSE AUX MENACES ET AUX PRESSIONS

Des évaluations ont-elles été réalisées sur la nature, la probabilité, la gravité ou les conséquences potentielles des menaces auxquelles sont confrontés les oiseaux de proie, et des mesures ont-elles été recensées pour maintenir leur état de conservation favorable ?

« État de conservation favorable » doit être interprété pour cette question conformément à la définition fournie à l'article 1er, paragraphe 1, point c), de la Convention sur les espèces migratrices. (Lien vers le texte ici).

Please select only one option

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

> Evalué au travers des plans d'actions par espèce mentionnés ci-avant.

Veillez en indiquer la raison :

>

Sur la base de l'évaluation mentionnée ci-dessus (ou si vous n'en avez pas, sur la base de vos connaissances et de votre jugement), veuillez indiquer (cocher) **les trois catégories les plus importantes** de menaces affectant les oiseaux de proie dans votre pays :

Cette question vous demande de recenser les pressions importantes qui sont connues avec certitude pour avoir une incidence négative réelle sur les oiseaux de proie migrateurs à l'heure actuelle. Veuillez éviter d'inclure des informations spéculatives sur des pressions qui peuvent être potentiellement préoccupantes mais dont les incidences n'ont pas encore été démontrées.

- Mise à mort et capture directe
- Collisions et électrocution
- Autre cause de mortalité
- Espèces exotiques et/ou envahissantes
- Dérangements et perturbation
- Destruction/dégradation de l'habitat
- Changement climatique
- Niveaux de connaissance, de sensibilisation, de législation, de gestion, etc.
- Autres (veuillez préciser)

>

Ajoutez ici des commentaires sur toute action particulière en réponse à ces menaces :

Vous pouvez trouver utile ici de faire référence à des actions assistées par des outils de réponse et des initiatives existants et pertinents dans le cadre de mécanismes tels que la CMS. On peut citer quelques exemples : le Groupe de travail intergouvernemental sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs en Méditerranée (MIKT), le groupe de travail sur l'énergie de la CMS, et les directives pour prévenir le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs adoptées.

> Comité national avifaune avec compagnies distribution électricité.

Existe-t-il des exigences pour veiller à ce que les propositions d'activités susceptibles d'avoir des effets significatifs sur les oiseaux de proie ou leurs habitats fassent l'objet d'évaluations d'impact environnemental (EIE) ou d'évaluations environnementales stratégiques (EES) ?

Des indications utiles sur ce sujet (et des références à des sources fournissant des orientations supplémentaires) sont fournies dans la résolution 7.2 (rév.COP12) de la CMS intitulée « évaluation d'impact et espèces migratrices ». Des commentaires sur le niveau général et la qualité des EIE/EES entreprises seraient précieux. Toute utilisation des techniques de « cartographie de la sensibilité » dans ce contexte devrait être mentionnée ici.

Please select only one option

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé des exigences et de leur mise en œuvre, y compris la mesure dans laquelle les résultats de ces évaluations sont utilisés pour éclairer les décisions de consentement pertinentes et les mesures d'atténuation associées :

> conf acquis communautaire

Veillez en indiquer la raison :

>

VIII. ACTION / INTÉGRATION ENTRE LES SECTEURS

La conservation des oiseaux de proie migrateurs est-elle intégrée dans les politiques de secteurs tels que l'agriculture, la sylviculture, l'énergie, les transports, les déchets, le tourisme et autres ?

Please select only one option

- Oui
 Partiellement
 Non
 Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

> Agriculture : via la conditionnalité des aides PAC à la directive Oiseaux (3 espèces de busards concernées)

Sylviculture : gestion conservatoire à proximité des aires de rapaces menacés dans les forêts publiques

Energie : électrique (collision/électrocution) mise en place d'un comité nationale avifaune qui rassemble les gestionnaires du réseau électrique en France (RTE, ENEDIS) la LPO, France Nature Environnement et le Ministère de l'écologie

Eolien : suivi environnemental obligatoire dans les 3 ans après l'installation d'un parc éolien; il s'agit du suivi de la mortalité de l'avifaune et des chiroptères par collision. Des mesures de réduction sont prises si nécessaires (bridage, mise en place de système de détection).

Dans le cadre des plans nationaux d'action, des cartes de sensibilité des espèces sont établies sur la base de suivi GPS.

Veillez en indiquer la raison :

>

Veillez fournir un bref résumé :

>

Des programmes ont-ils été mis en œuvre au cours de la période de référence au niveau des services gouvernementaux (autres que celui qui a la responsabilité principale du memorandum d'entente « Rapaces ») pour informer les décideurs des besoins de conservation des oiseaux de proie migrateurs ?

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

> Le lancement de nouveaux plans nationaux fait l'objet d'une consultation interministérielle.

Veillez en indiquer la raison :

>

IX. RECHERCHE, SUIVI ET GESTION DE L'INFORMATION

Veillez utiliser les icônes sous chaque question pour fournir une copie du (des) document(s) concerné(s), et/ou fournir le lien d'un site web qui donnera accès aux informations pertinentes.

Des évaluations globales ont-elles été réalisées sur l'état et les tendances d'une quelconque population d'oiseaux de proie migrateurs dans votre pays, au cours de la période de référence ?

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veillez en fournir un bref résumé, et souligner tout déclin ou augmentation particulièrement significatif qui a été révélé pour les espèces concernées :

> Toutes les espèces de rapaces bénéficiant d'un plan national d'action montrent actuellement une dynamique positive.

Les autres espèces de rapaces plus communes et largement réparties sur le territoire national sont stables voire en déclin pour certaines.

Veillez indiquer pourquoi aucune évaluation de ce type n'a été effectuée :

>

Des programmes de suivi systématique et coordonné sont-ils mis en œuvre dans votre pays en ce qui concerne les populations nicheuses, la réussite de la reproduction ou les comptages migratoires des oiseaux de proie ?

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

> Les espèces à faible effectif bénéficiant d'un Plan national d'action font l'objet d'un comptage exhaustif des couples nicheurs.

Pour certaines espèces, il existe également des dénombrements hivernaux sur les dortoirs (Milans royaux).

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[EFFECTIFS-DES-OISEAUX-NICHEURS-DE-FRANCE-2013-2018.pdf](#) - effectifs oiseaux nicheurs de France Rapportage Directive Oiseaux 2013-2018

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

[Thiollay J.M. et Bretagnolle V., 2004. Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, Paris, 176 p.](#)

Veillez en indiquer la raison :

>

Des lignes directrices ou des protocoles ont-ils été publiés concernant des programmes de suivi systématique ou coordonné des oiseaux de proie migrateurs ?

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veillez indiquer la (les) référence(s) de la (des) source(s) et fournir un bref résumé :

> Pour les espèces communes de rapaces un recensement par carré échantillon est réalisé à l'échelle nationale. Afin de couvrir l'ensemble du territoire national de façon homogène, l'échantillonnage repose sur la couverture nationale de l'IGN et son maillage de cartes au 1/25000 . Au total, 2061 quadrats, dont la superficie inclut au moins une portion du territoire national, ont donc été sélectionnés. Autour de chaque centre de carte IGN, un quadrat de 25 km² est défini pour une prospection par les observateurs. Cette superficie résulte d'un compromis entre un temps de prospection réaliste et une surface supérieure à la dimension des domaines vitaux de toutes les espèces concernées. Sachant que les cartes IGN couvrent en principe une superficie de 260 km², chaque carré central représente donc près de 10 % de la superficie d'une carte. Ainsi, dans l'hypothèse où l'ensemble des carrés centraux ait été prospecté, près de 10 % de la superficie totale de la France (soit environ 50 000 km²) sont inventoriés.

Plus spécifiquement a été lancée une enquête pour les 5 espèces de busards et milans nicheuses en France (Busard cendré, Busard Saint-Martin, Busard des roseaux, Milan noir, Milan royal). Celle-ci vise à produire une

nouvelle estimation des effectifs et la tendance nationale sur les 20 dernières années des populations.

Veillez en indiquer la raison :

>

Existe-t-il un processus permettant d'établir un accord multipartite sur les priorités de la recherche sur des questions pertinentes pour la conservation des oiseaux de proie ?

Please select only one option

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

>

Veillez en indiquer la raison :

>

Des plateformes appropriées sont-elles en place dans votre pays pour échanger des connaissances, des expériences et des informations sur la conservation des oiseaux de proie ?

Please select only one option

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Veillez indiquer la (les) plateforme(s) pertinente(s) et résumer son (leur) champ d'application et sa (leur) fonction :

> http://observatoire-rapaces.lpo.fr/index.php?m_id=20097

Veillez en indiquer la raison :

>

X. SENSIBILISATION

Des programmes de sensibilisation du public ont-ils été mis en œuvre pendant la période visée de référence pour promouvoir l'importance des oiseaux de proie, leurs migrations et leurs besoins en matière de conservation ?

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé incluant des commentaires sur l'incidence et le succès (ou non) de ces programmes :

> oui, via la LPO et l'OFB

<http://rapaces.lpo.fr/faucon-pelerin/sensibilisation>

<https://www.ofb.gouv.fr/actualites/activites-de-plein-air-et-conservation-des-rapaces-lofb-veille-sur-les-sites-de>

Veillez en indiquer la raison :

>

Des programmes éducatifs ou des ressources pédagogiques ont-ils été fournis pendant la période de référence pour informer les jeunes et les étudiants sur les oiseaux de proie migrateurs et leurs besoins en matière de conservation ?

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

> LPO

Veillez en indiquer la raison :

>

XI. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Des programmes de formation ou autres programmes de soutien ont-ils été mis en œuvre au cours de la période de référence pour renforcer la capacité des organismes responsables de l'application des législations et règlements pertinents ?

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

> Formations initiales et continues agents OFB (Office français de la biodiversité).

Veillez en indiquer la raison :

>

Des formations ou d'autres initiatives ont-elles été mises en œuvre au cours de la période de référence pour soutenir les activités entreprises par les communautés locales ou les groupes de volontaires en ce qui concerne les enquêtes sur les oiseaux de proie, le suivi, le travail de protection des sites ou les activités de sensibilisation connexes ?

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

> <https://ofb.gouv.fr/actualites/proteger-lenvol-des-jeunes-busards>

Depuis 2010, l'OFB et l'association Loir-et-Cher Nature travaillent conjointement pour protéger les nids des trois espèces de busards présentes dans la zone Natura 2000 Petite Beauce : les busards saint-martin et cendré essentiellement mais aussi le busard des roseaux qui colonise désormais la plaine en plus du marais, son territoire habituel.

Veillez en indiquer la raison :

>

Au cours de la période de référence, votre pays a-t-il fourni de nouvelles ressources financières ou autres ressources pour des activités de conservation bénéficiant spécifiquement aux oiseaux de proie migrateurs ?

Les « autres ressources » dans ce contexte pourraient inclure, par exemple, des formes de soutien « en nature » telles que le temps du personnel ou l'infrastructure administrative, le prêt d'équipement, la fourniture d'installations de traitement des données ou le transfert de technologie. (N'incluez cependant pas les programmes de formation ou de mentorat et autres initiatives de renforcement des capacités, car ils sont traités séparément dans les deux questions précédentes).

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veillez indiquer le(s) bénéficiaire(s) concerné(s) et les activités soutenues :

> ONG, dans le cadre des plans d'action nationaux mentionnés ci-avant notamment.

Veillez en indiquer la raison :

>

Au cours de la période de référence, votre pays a-t-il reçu de nouvelles ressources financières ou autres ressources pour des activités de conservation bénéficiant spécifiquement aux oiseaux de proie migrateurs ?

Voir l'orientation sur l'interprétation des « autres ressources » fournie en lien avec la question précédente.

Please select only one option

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Veillez indiquer la (les) source(s) concernée(s) et les activités soutenues :

> Programme LIFE

Veillez en indiquer la raison :

>

XII. COOPÉRATION INTERNATIONALE

Au cours de la période de référence, votre pays a-t-il participé à des activités de coopération internationale conformément au paragraphe 8 du mémorandum d'entente ?

Please select only one option

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Veillez fournir un bref résumé :

>

Veillez en indiquer la raison :

>

Au cours de la période de référence, votre pays a-t-il pris des mesures pour soutenir ou encourager un ou plusieurs autres États de l'aire de répartition à signer le mémorandum d'entente « Rapaces » ?

Please select only one option

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Veillez indiquer le(s) État(s) de l'aire de répartition concerné(s), et la nature du soutien ou de l'encouragement apporté :

> Appui ponctuel au Sénégal

Veillez en indiquer la raison :

>